



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement de M. Joël Wahli, démissionnaire

---

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

L'après-midi du jeudi 4 juillet 2019, le conseiller communal Joël Wahli annonce à ses collègues qu'il démissionne avec effet au 31 juillet. Il mentionne, au passage, qu'il sera en vacances du lundi 8 au lundi 29 juillet. Face à cette information arrivant à un moment peu propice, soit à la veille des vacances d'été, les membres du Conseil communal ont dû effectuer dans l'urgence une rapide analyse de la situation.

M. Tamburini, chef du service des finances, s'est adressé au Conseil communal le lundi 8 juillet pour rappeler certaines échéances et demander des instructions claires.

### 2. Contexte actuel

---

Afin de respecter la loi sur les finances et son règlement, une réévaluation des actifs et passifs du bilan a été réalisée pour le bouclage des comptes 2018. Le retraitement du patrimoine imposé par le passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) implique une réévaluation des immeubles, des actions, parts sociales, participations et terrains du patrimoine administratif et financier, ainsi que des forêts et terrains non-bâties. Ce travail, accompagné du bouclage du premier exercice comptable de la nouvelle commune fusionnée, a été un défi relevé avec succès par le service des finances et l'administration en général. Toutefois, suite aux opérations de bouclage et à la révision complète des comptes 2018, le service des finances a pris du retard dans la gestion courante.

Après divers échanges avec le chef du service des finances, le Conseil communal a demandé à ce dernier un rétro-planning pour les opérations de bouclage intermédiaire 2019 et budgétaire 2020. Ce document a été remis à l'exécutif le 10 juillet.

Afin de mettre en œuvre les recommandations de la fiduciaire et d'aborder les opérations de bouclage intermédiaire 2019 et budgétaire 2020 dans les meilleures conditions possibles, le Conseil communal a autorisé le recours à des aides supplémentaires.

Ce contexte compliquera inévitablement la tâche d'un nouveau membre du Conseil communal dans la mesure où il n'est pas souhaitable de redéfinir l'attribution des dicastères.

### 3. Analyse et solution proposée par le Conseil communal

---

Après avoir œuvré pendant bientôt 2 ans à la construction de La Grande Béroche, le Conseil communal a essayé de mesurer la difficulté et l'ampleur de la tâche pour un nouveau membre obligé de monter dans un train lancé à pleine vitesse. Il a ainsi réalisé que la poursuite et la finalisation dans de bonnes conditions du chantier encore en cours nécessite non seulement des compétences particulières, mais également la capacité de comprendre ce qui a été mis en place en amont ; par exemple, les interactions entre chaque partie de la construction de la nouvelle commune, les diverses raisons qui ont présidé aux choix effectués, la multitude de règles écrites ou non, les liens entre les dossiers, l'organisation complexe de l'administration, etc.

Par conséquent, l'arrivée d'un nouveau conseiller communal présentera inévitablement quelques inconvénients importants, tels que :

- Méconnaissance de l'administration (informatique, fonctionnelle, procédurale, etc.).
- Manque de recul et éventuelle méconnaissance des finances communales (LFinEC, MCH2, etc.).
- Imminence de l'établissement du budget 2020 (dès août), sans expérience.
- Mise au courant des différents dossiers spécifiques à ses dicastères (PMS, tourisme, santé, social, économie / liens avec le PAL).
- Compréhension des divers dossiers concernant la Commune en général, pour se forger un avis pertinent lors d'importantes décisions à prendre (Travaux des CDC et du RUN, APS, mesures d'impulsions, etc.).
- Temps supplémentaire à consacrer au nouveau venu par les conseillers communaux en place et le personnel déjà fortement sollicités, pour l'aider dans ce qui précède.
- Mandat extrêmement court pour un nouveau conseiller communal (10 mois), sans garantie d'être reconduit pour la législature suivante.

Dans ce cadre, le Conseil communal a estimé qu'il faudrait probablement compter environ 6 mois pour que le nouveau membre puisse être pleinement opérationnel, soit pas avant mars-avril 2020. Il ne restera donc que 3 ou 4 mois pendant lesquels un nouveau conseiller communal pourra donner sa pleine mesure et « décharger » ses collègues. Nous serons à ce moment-là en pleine période électorale et en plein travaux de présentation des comptes 2019.

Fort de cette réflexion, le Conseil communal propose une alternative au remplacement du conseiller communal M. Joël Wahli, qui consiste à partager entre les 4 membres restants les dicastères et la charge de travail correspondante. La répartition suivante vous est proposée :

Finances	: Alexandre Béguin
Action sociale et santé	: Gilbert Bertschi
Economie et tourisme	: François Del Rio

Les éléments qui justifient cette nouvelle répartition sont les suivants :

M. A. Béguin : dispose de compétences avérées dans le domaine des finances. En tant que responsable de la sécurité, il collabore déjà actuellement avec le chef du service des finances et de la sécurité. Pour l'organisation du travail de

ce service, n'avoir qu'un seul conseiller communal référent est non seulement un avantage, mais aussi une garantie d'efficacité.

M. G. Bertschi : a une très bonne connaissance du domaine de la santé, car il a été en charge de ce dicastère dans l'ancienne commune de Bevaix, puis dans celle de La Grande Béroche jusqu'en mars 2019.

Il en va de même pour le dicastère de l'action sociale, qui a été le sien de 2012 à 2016.

Sa connaissance des acteurs et des dossiers en cours lui permettra d'assurer une transition sans accroc et la continuité dans ces domaines.

M. F. Del Rio : dirige actuellement les travaux relatifs au nouveau plan d'aménagement local. L'économie et le tourisme font partie intégrante du PAL. Il en connaît donc bien les problématiques par les divers travaux et discussions en cours.

Dans ce cas également, il s'agirait d'un gain d'efficacité en regroupant les diverses problématiques abordées dans le PAL sous un « même chapeau ».

M. T. Egger : occupe la fonction de président du Conseil communal. Cette charge risque d'augmenter dans le cas d'une fin de législature à quatre. Le président sera certainement appelé à prendre plus de représentations officielles. Dans cette configuration, il n'est pas souhaitable de confier au président un ou des dicastères supplémentaires.

#### 4. Financement et coût

---

La proposition du Conseil communal n'a pas d'incidence sur les finances communales.

Les mandats et les salaires correspondants seront répartis de la manière suivante :

Conseiller communal	% actuel	Dicastère suppl.	% suppl.	Mandat total
M. A. Béguin	50 %	Finances	30 %	80 %
M. G. Bertschi	50 %	Santé + Social	10 %	60 %
M. F. Del Rio	50 %	Economie + Tourisme	10 %	60 %
Total			50 %	

Cette répartition pourrait devoir être légèrement adaptée après une brève période de prise en main, mais resterait quoi qu'il en soit sans incidence sur les finances.

#### 5. Conclusion

---

Le Conseil communal a dû réagir rapidement après la démission de M. Joël Wahli, communiquée le 4 juillet. Il a effectué une rapide analyse de la situation ainsi qu'une pesée des intérêts, en évaluant les avantages et les inconvénients des solutions possibles. La proposition de l'exécutif de continuer à 4 a été jugée comme la plus efficace et la plus adaptée

à garantir une continuité dans les dossiers en cours. Elle a été communiquée à la présidente du Conseil général ainsi qu'aux présidents des groupes politiques le 10 juillet, soit moins d'une semaine après l'annonce de la démission de M. Wahli.

Le Conseil communal tient à relever que même s'il a déclaré que le travail était conséquent, la reprise des mandats de M. Wahli permettra, bien que cela puisse paraître paradoxal, d'atténuer la charge de travail. Il faut en effet prendre en considération qu'une très grande partie du travail d'un conseiller communal (environ 50% de son temps de travail) concerne des dossiers de portée générale pour la Commune. Cette partie du travail du conseiller démissionnaire ne sera pas à repourvoir. Elle est présente déjà maintenant pour chacun des conseillers communaux. Le temps ainsi « gagné » sur les thématiques générales de la Commune pourra être alloué au travail pour les dicastères des conseillers concernés.

Le Conseil communal estime également que l'avènement d'un nouveau membre en son sein, **pour une aussi courte durée**, présente un risque de rupture de sa très bonne cohésion interne actuelle.

**Nous attirons votre attention sur le fait que la proposition du Conseil communal de continuer à quatre ne pourra être réalisée que si aucune candidature n'est présentée lors de la séance du 26 août.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter sa proposition et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

Le président,  
Tom Egger

Le secrétaire,  
Gilbert Bertschi

Saint-Aubin-Sauges, le 7 août 2019